



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 074-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.202

Déposée le : 24.04.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Hiltbold (Thun, Les VERT-E-S)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)
Widmer (Bern, Les VERT-E-S)
Hilty Haller (Bern, Les VERT-E-S)
Vanoni (Zollikofen, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : 729/2025 du 2 juillet 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Renforcer la place académique bernoise en assurant la pérennité des projets de recherche avec des universités et des chercheuses et chercheurs des États-Unis

L'actuel gouvernement des États-Unis met les institutions scientifiques sous pression ; la liberté de la recherche et de l'enseignement est en danger dans les universités. Les projets de recherche traitant de thématiques comme la diversité et l'inclusion, le genre, les inégalités, le racisme ou les femmes sont passés au crible à l'aide de listes de mots clés arbitraires et les projets qui n'ont pas l'heur de plaire se voient retirer toute subvention. Dans les faits, une grande partie de la recherche en sciences sociales et médicales est touchée et doit faire face à la suppression des fonds alloués aux projets. Les exemples des dernières semaines sont nombreux.

Compte tenu de cette attaque à la liberté de la recherche, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de projets de recherche de l'Université de Berne ainsi que de la Haute école spécialisée bernoise impliquant des universités et hautes écoles américaines sont touchés par les coupes budgétaires décidées par l'actuel gouvernement des États-Unis ?
2. À combien s'élèvent les différentes coupes budgétaires dans les faits et en comparaison avec le budget total des projets concernés ?
3. L'Université et la Haute école spécialisée bernoise constatent-elles aussi des répercussions des mesures relevant de la politique de la recherche du gouvernement états-unien

lors de la préparation de nouvelles demandes de subventions pour des projets de recherche impliquant des partenaires américains ?

4. Le Conseil-exécutif peut-il, à titre exceptionnel, mettre des fonds à disposition des projets de recherche concernés par des coupes budgétaires ? Dans l'affirmative, ces fonds sont-ils soumis à des conditions ? S'il ne peut pas mettre de fonds à disposition, quelle est la raison qui l'en empêche ?
5. Quelles mesures le Conseil-exécutif prend-il pour offrir des perspectives dans le canton de Berne aux chercheuses et chercheurs de renom qui quittent les États-Unis pour des raisons politiques, et pour renforcer ainsi la place académique bernoise ?
6. Quelle est la marge de manœuvre de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise pour agir elles-mêmes dans ce domaine ?

Motivation de l'urgence : la présente interpellation est urgente car les contributions en faveur de toutes sortes de projets de recherche ont déjà été retirées.

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Combien de projets de recherche de l'Université de Berne ainsi que de la Haute école spécialisée bernoise impliquant des universités et hautes écoles américaines sont touchés par les coupes budgétaires décidées par l'actuel gouvernement des États-Unis ?*

À l'Université de Berne, 18 projets au total sont financés par des organes de financement américains à la date du 1^{er} mai 2025 :

- douze projets par les National Institutes of Health (NIH),
- cinq projets par les Congressionally Directed Medical Research Programs (CDMRP) américains,
- un projet par l'Air Force Office of Scientific Research (AFOSR).

Six projets sont par ailleurs réalisés à l'Université de Berne dans le cadre du dispositif de financement « FNS-NSF Lead Agency ». Les chercheuses et chercheurs de l'Université de Berne travaillant sur ces projets sont financés par le Fonds national suisse (FNS) et son homologue américain, la National Science Foundation (NSF). Les budgets des chercheuses et chercheurs suisses ne sont pas directement touchés, contrairement à la collaboration avec les partenaires américains du projet, car les budgets des partenaires américains financés par la NSF sont actuellement suspendus. Il n'est pas certain que les volets de projets dont ils sont en charge puissent être menés à terme.

À la Haute école spécialisée bernoise (BFH), aucun des projets de recherche impliquant actuellement des partenaires américains ne fait l'objet de financements bloqués ou de coupes budgétaires. La grande majorité de ces partenariats sont en effet de simples coopérations de recherche qui ne sont pas financées par les États-Unis.

Du point de vue de l'Université, il est actuellement difficile d'estimer lesquels des projets mentionnés seront durablement touchés par des coupes budgétaires. Une partie de ces projets relève de domaines d'expertise qui ne sont pas explicitement considérés comme « problématiques », du moins par le gouvernement américain actuel. Néanmoins, la liste des domaines et des thèmes de recherche perçus comme problématiques s'allonge continuellement, sans pour autant que le processus y afférent ne soit rendu transparent. L'Université de Berne joue un rôle important dans un certain nombre de domaines déjà considérés comme « problématiques »

par le gouvernement américain, tels que le changement climatique, la diversité/biodiversité, le HIV/SIDA, la médecine genrée ou la recherche dans le domaine de la santé.

Dans une mise à jour de la Guide Notice NOT-OD-25-104 publiée le 1^{er} mai 2025, les NIH ont annoncé que la nouvelle structure d'attribution des subventions serait mise en œuvre le 30 septembre 2025 au plus tard. Passé cette date, les institutions étrangères continueront à être soutenues, du moins si elles font partie des organisations responsables des projets, mais il n'est pas sûr que cette règle s'applique aussi aux partenaires consortiaux.

Le projet le plus important et le plus touché de l'Université de Berne est le projet « leDEA », un consortium international de recherche sur le virus HIV, dont l'Université de Berne assure la coordination, depuis le début du projet en 2006, pour l'Afrique australe. Cette région regroupe plusieurs pays et 1,8 million de personnes participant à l'étude. Jusqu'à présent, les subventions versées à l'Université par les NIH s'élèvent en tout à près de 50 millions de dollars, sachant qu'une grande partie de cette somme a été reversée à des partenaires de projet en Afrique et utilisée sur place. La prochaine tranche annuelle (mai 2025-avril 2026) d'environ 3 millions de dollars n'a pas encore été débloquée, et à l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer que ces fonds seront effectivement versés.

2. *À combien s'élèvent les différentes coupes budgétaires dans les faits et en comparaison avec le budget total des projets concernés ?*

À la date du 8 mai 2025, aucune coupe budgétaire définitive n'avait été confirmée par les autorités américaines pour les projets auxquels l'Université de Berne participe. L'Université estime que si le financement de ces projets, jusqu'ici gelé, était effectivement interrompu, il manquerait au total environ 3,8 millions de dollars pour achever les travaux de recherche comme prévu.

Sur ce montant, environ 1 million de dollars sont attribués au projet leDEA (part de l'Université de Berne ; la part revenant aux partenaires du projet étant d'environ 1,9 million de dollars) et environ 1,5 million de dollars aux autres projets NIH, ce qui représente environ 25 % du budget total de tous les projets NIH à l'Université de Berne.

En ce qui concerne les projets CDMRP et AFOSR, qui relèvent du budget du ministère de la Défense américain, environ 1,3 million de dollars sont concernés, soit 59 % du budget total.

3. *L'Université et la Haute école spécialisée bernoise constatent-elles aussi des répercussions des mesures relevant de la politique de la recherche du gouvernement états-unien lors de la préparation de nouvelles demandes de subventions pour des projets de recherche impliquant des partenaires américains ?*

Jusqu'à nouvel ordre, l'Université de Berne doit s'attendre à ne plus pouvoir pratiquer de recherche libre (au sens actuel du terme) avec des fonds américains dans les domaines qualifiés de « problématiques » par l'administration américaine actuelle (comme le climat, la diversité, le SIDA et le virus HIV, la médecine genrée ou la recherche dans le domaine de la santé). La liste de ces domaines s'allonge rapidement, comme en témoignent les listes tenues par différentes agences de financement.

Jusqu'à fin septembre au moins, les organisations étrangères ne pourront plus soumettre de demandes aux NIH, que ce soit à titre d'organisation responsable ou de partenaire. Cinq projets prévus par l'Université de Berne devraient être concernés, ainsi qu'un projet en phase

d'évaluation qui, en cas d'évaluation favorable, ne pourra plus être attribué à l'Université de Berne, conformément à la notice NOT-OD-25-104.

Pour le moment, les appels d'offres du CDMRP sont encore ouverts aux organisations étrangères, mais en raison de l'incertitude et de l'évolution rapide de la situation, certaines chercheuses et certains chercheurs de l'Université ont décidé de ne pas soumettre les demandes prévues.

Jusqu'à présent, la BFH ne constate pas d'effets directement et indiscutablement imputables aux mesures prises par le gouvernement américain lors de la préparation de nouvelles demandes de financement avec des partenaires états-unis.

4. *Le Conseil-exécutif peut-il, à titre exceptionnel, mettre des fonds à disposition des projets de recherche concernés par des coupes budgétaires ? Dans l'affirmative, ces fonds sont-ils soumis à des conditions ? S'il ne peut pas mettre de fonds à disposition, quelle est la raison qui l'en empêche ?*

Le système suisse de l'enseignement supérieur et de la recherche repose sur une répartition des tâches. Les cantons responsables des hautes écoles (donc le canton de Berne pour les trois hautes écoles bernoises) garantissent par leur financement de base, qui est majoré par les subventions de base de la Confédération, la capacité de recherche des hautes écoles grâce à leur personnel permanent et leur infrastructure. En revanche, le financement de projets de recherche spécifiques et de la recherche de pointe est généralement assuré par des fonds de tiers qui sont en grande partie attribués par des agences de financement nationales et internationales ou dans le cadre de programmes de financement concurrentiels. Comme indiqué précédemment, les agences de financement américaines n'ont annoncé, avant le 8 mai 2025, aucune coupe budgétaire définitive en raison des exigences du gouvernement américain. Toutefois, si des coupes devaient être décidées, l'Université devrait examiner dans quelle mesure ces coupes peuvent être compensées par des fonds qui servent en principe à son financement de base et sont liés au mandat de prestations du Conseil-exécutif. Les bases légales ne prévoient pas l'octroi direct de subventions cantonales aux hautes écoles pour des projets de recherche spécifiques. Le canton de Berne peut tout au plus aider les hautes écoles, dans le cadre de sa compétence en matière de liquidités à l'égard des hautes écoles, à remplir leurs obligations contractuelles fondamentales en cas de défaillance à court terme des fonds de tiers promis.

5. *Quelles mesures le Conseil-exécutif prend-il pour offrir des perspectives dans le canton de Berne aux chercheuses et chercheurs de renom qui quittent les États-Unis pour des raisons politiques, et pour renforcer ainsi la place académique bernoise ?*

Traditionnellement, les hautes écoles suisses sont des employeurs ouverts et attrayants pour les chercheuses et chercheurs de pointe du monde entier, ce qui se traduit également à la BFH et tout particulièrement à l'Université de Berne par un corps enseignant très international. Il est fort possible que, compte tenu de la situation actuelle aux États-Unis, les appels d'offres lancés par les deux institutions pour des postes vacants suscitent davantage de candidatures de chercheuses et chercheurs réputés travaillant actuellement dans des universités américaines. Dans tous les cas, elles examineront ces candidatures avec intérêt. La politique en matière de personnel et de recrutement des hautes écoles bernoises relève toutefois de leur domaine de compétence. Le Conseil-exécutif n'envisage pas de remettre cette autonomie en question, pas plus qu'il ne voit la possibilité d'augmenter les moyens financiers des hautes écoles dans le but spécifique de recruter des chercheuses et chercheurs provenant d'institutions américaines. Pour le Conseil-exécutif, la priorité est de garantir un financement de base fiable et suffisant de l'Université et de la BFH. Il souhaite ainsi leur permettre de rester, dans

les limites des dispositions prévues par leurs mandats de prestations respectifs et dans le cadre de leur autonomie légale, un lieu susceptible d'attirer les chercheuses et chercheurs prometteurs souhaitant travailler dans un climat de recherche ouvert.

6. *Quelle est la marge de manœuvre de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise pour agir elles-mêmes dans ce domaine ?*

À l'Université de Berne, rien qu'en 2024, 1694 publications scientifiques ont vu le jour dans le cadre de coopérations avec des instituts de recherche américains. Derrière l'Allemagne, les États-Unis occupent donc la deuxième place pour la coopération en matière de recherche. Par conséquent, il est très important pour l'Université de Berne de cultiver des relations productives (souvent établies de longue date) avec les chercheuses et chercheurs américains et de soutenir leur travail dans les universités américaines. En revanche, l'Université de Berne ne prévoit pas de programme de recrutement actif ou d'autres mesures de ce type.

Comme le gouvernement américain semble avoir commencé à supprimer des publications, des sites Internet et des données indésirables de certaines autorités, comme la National Oceanic and Atmospheric Administration et le US Department of Agriculture, et à faire pression sur les revues scientifiques et les éditeurs pour qu'ils fassent de même, l'Université poursuit son engagement en faveur d'un renforcement de l'« open access », afin de garantir le principe de la recherche ouverte et du libre accès aux données et aux résultats de recherche. Dans les faits, l'Université encourage ses chercheuses et chercheurs à publier systématiquement leurs données et articles sur le portail BORIS, qui est géré par l'Université de Berne et échappe donc à l'influence du gouvernement américain, afin de les rendre accessibles au monde entier. De même, elle permet de stocker sur des serveurs internes les publications et les données de recherche de chercheuses et chercheurs américains susceptibles d'être censurées et cruciales pour ses activités de recherche.

Comme l'Université, la BFH estime qu'il n'est pas judicieux de profiter de la situation actuelle pour débaucher activement et de manière ciblée des chercheuses et chercheurs américains. Elle est toutefois prête à envisager l'embauche temporaire ou permanente de chercheuses et chercheurs réputés issus d'institutions américaines pour pourvoir des postes vacants ou en cas de financement assuré (fonds de tiers).

L'Université de Berne et la BFH s'engagent activement, dans le cadre de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), à coordonner les efforts consentis au sein du système suisse des hautes écoles avec les démarches entreprises au niveau européen (comme l'initiative « Choose Europe » de la Commission européenne). La participation aux programmes de recherche et d'éducation de l'Union européenne, en particulier Erasmus+, ainsi que les possibilités de participation correspondantes pour les hautes écoles suisses sont une condition importante à cet égard.

Destinataire
– Grand Conseil